

## Annexe 2: Interview de Bruno Colmant (Degroof Petercam)

**G : Interviewer (Grégory De Boe)**

**C : Informant (Bruno Colmant)**

G : Bonjour Monsieur Colmant. Je me présente, je m'appelle Grégory De Boe. Je suis actuellement étudiant en Master 1 en Sciences de Gestion à l'UCLouvain FUCaM Mons et dans le cadre de mon mémoire, je souhaite faire appel à votre expertise concernant les intérêts notionnels et tout sujet ayant trait à la problématique de leur création, de leur évolution et/ou de leur survie. Je vais donc vous poser quelques questions concernant des instruments fiscaux, le contexte macroéconomique belge et européen... Afin de pouvoir retranscrire notre entretien au mieux, seriez-vous d'accord que j'enregistre notre discussion svp ?

C : Oui, pas de problème, c'est bon.

G : Je vous enverrai aussi une copie de notre entrevue, de manière à ce que vous puissiez amener d'éventuelles rectifications à ce qui a été dit, si vous le souhaitez.

C : Pas besoin de ça.

G : OK. Avant de commencer, nous allons brièvement revenir sur votre rôle dans le monde économique et politique belge. D'après ce que j'ai pu lire de vous, vous êtes actuellement Président du Belgian Finance Club, head of macro research chez Degroof Petercam ou encore maître de conférence à l'UCLouvain. Est-ce correct ?

C : À Solvay aussi, à Vlerick et dans quelques autres universités aussi, oui.

G : À l'époque où Didier Reynders était ministre des Finances, vous avez apporté votre pierre à l'édifice en tant que chef de son cabinet. Est-ce correct ?

C : Oui en 2006-2007 oui.

G : Qu'est-ce qui vous a conduit à endosser ce rôle ?

C : C'est le souhait de participer à la gestion de l'État.

G : Et c'est vous qui êtes allé vers M. Reynders ?

C : Oui, c'est moi qui suis allé vers lui, absolument.

G : Quels projets majeurs avez-vous dû concevoir ou mettre en œuvre ?

C : Pas grand-chose en fait parce que c'était la fin d'une législature.

G : Ah oui.

C : Mais euh, c'était pour bien comprendre comment marche l'État, la dette publique. J'ai beaucoup appris là-bas. Et surtout j'avais un mandat particulier, c'était la vente des immobiliers de l'État fin 2006.

G : Vous pouvez répéter svp ?

C : On a vendu les immobiliers de l'État en 2006.

G : Donc, privatisé des bâtiments ?

C : Oui oui c'est ça que j'ai fait comme mission essentielle.

G : Et, avez-vous eu d'autres expériences en lien avec le monde politique?

C : Énormément oui.

G : Enfin, je vois encore tous les jours dans la presse pas mal d'articles.

C : Oui oui j'en ai beaucoup de contacts, avec des ministres. Mais ça a un rôle d'apporteur de conseils, de contradictions, d'éclairages à la demande hein. Ce n'est pas actif ce que je fais, c'est simplement 'commenter' mais on me le demande assez souvent oui.

G : Et en quoi avez-vous contribué à la réflexion sur le système de déduction pour capital à risque ?

C : C'est moi qui l'ai inventé en 1999. Ça a été publié dans l'Echo le 8 ou le 9 septembre 1999 sous le titre 'Comment corriger 15 ans d'incohérence dans la fiscalité des dividendes'. Et j'avais émis l'idée à l'époque vous allez voir (à ce moment, M. Colmant montre l'article de l'Echo qu'il m'enverra par après sur mon adresse mail). J'avais émis l'idée euh... voilà 'Colmant', 'Dividendes', 'Incohérence'. Et en fait, l'histoire, j'ai émis l'idée des intérêts notionnels.

G : C'était déjà... parce que je me suis renseigné sur les intérêts notionnels et ils existaient, enfin je ne sais pas s'ils ont été implémentés à ce moment-là en Autriche. Votre idée se basait-elle déjà sur base d'un tel modèle ?

C : Pas sous cette forme-là je pense.

G : Ce n'était pas sous cette forme-là ?

C : Non, pas sous cette forme-là non. Voilà ! Ah non ce n'est pas cela. '15 ans', 'incohérence' attendez. Non non. C'était en 1999.

G : C'est peut-être pour cela que c'est plus difficile à retrouver dans les archives aussi.

C : Oui oui.

G : Donc on va pouvoir broser en quelques minutes ce régime des intérêts notionnels. Donc on va d'abord parler de la première mouture des intérêts notionnels avant les diverses réformes qui ont eu lieu. Dans quel contexte économique les intérêts notionnels ont-ils vu le jour ?

C : Moi je les ai fait naître parce que j'ai voulu absolument avoir un système qui fasse la promotion du capital à risque.

G : Oui donc vous êtes plus en faveur d'un rééquilibrage entre capital à risque et capital emprunté.

C : Oui oui oui oui. Et c'est surtout car je trouvais qu'il y avait une logique fiscale aux intérêts notionnels. Donc voilà. C'était ça l'idée finalement.

G : Oui donc c'était moins l'idée de remplacer certains régimes qui étaient condamnés par l'Union européenne.

C : C'était un pur travail académique. Voilà.

G : Le reste c'est plus le politicien qui s'en est réjoui parce qu'il avait trouvé une technique.

C : Voilà ! Tenez : 'Fiscalité des dividendes : comment corriger 15 ans d'incohérence' du 7 septembre 1999 ? Et en fait, c'est là que je parle des obligations à 10 ans. Enfin, le principe est là ; il ne s'appelait pas 'intérêts notionnels' mais le principe est là. Traduire une exonération... et donc on reconnaît que c'est moi qui les ai inventés.

Pause dans l'enregistrement en raison de l'entrée d'un employé dans le local.

C : Je voudrais offrir cet article donc voilà. C'est quoi votre email ?

G : gregory.deboe@student.uclouvain.be

C : Voilà.

G : Un grand merci, ainsi j'aurais cette partie-là comme référence. Au niveau de la scène euh...

C : D'abord l'histoire donc j'ai inventé l'histoire et puis après personne n'y avait pensé. Et puis en 2003-2004 quelqu'un a pris mon idée et se l'est appropriée.

G : Au niveau de la scène européenne ou mondiale ?

C : L'idée a été reprise parce que j'ai été invité au mois de décembre il y a un an et demi à Berlin au G20. J'ai parlé devant Robert Shiller, le prix Nobel de l'économie. Et le FMI et les gens du FMI savent très bien que c'est moi qui les ai inventés. Il n'y a pas de doute ; au niveau du FMI, ils le savent. Ils m'ont dit qu'ils pensaient en faire une recommandation mondiale. Pas mal quand même pour une idée que j'ai eue comme ça. Un dimanche après-midi et hop.

G : Cela a été bien productif en effet. C'est vrai. Et donc c'était plus vu comme un instrument que les autres pays pourraient s'approprier plutôt qu'une arme contre les autres états ?

C : Non non c'est un principe général de fiscalité. C'est devenu un principe général de fiscalité. Ce n'est pas du tout une arme de concurrence fiscale.

G : Oui OK. Donc il n'existait visiblement pas de tels intérêts notionnels ailleurs à cette époque-là puisque c'est vous qui les avez inventés. Maintenant a posteriori, y aurait-il des critiques à émettre à leur égard ?

C : Oui ! Moi, mon idée c'était d'abord que ce soit limité aux augmentations de capital et pas à tout le capital. Et d'ailleurs la première mouture, c'était ça. Cela a été changé par la FEB. Et l'autre chose c'est très compliqué mais en fait c'est un regret que j'ai. On aurait dû lier cela à des obligations en matière d'emploi ou d'investissements. Et en fait, pourquoi est-ce que je vous dis cela, c'est parce que dans les années 80'...

G : Lier cela à l'actif du bilan.

C : Oui c'est cela. En période d'inflation, il faut stimuler le passif du bilan. En période de déflation, c'est l'actif. On aurait dû faire les deux. Mais pourquoi j'ai inventé le notionnel ? Parce qu'en 1982-1983, il y a eu ce qu'on appelle les actions AFV (avantage fiscal/fiscaal voordeel). Et j'ai fait mon mémoire à l'époque à Solvay que j'ai présenté en 1984. C'était l'AR n°15 et 150. Et donc 15 ans plus tard, j'ai inventé cela parce que cela me trottait en tête depuis 15 ans. Parfois il faut qu'une idée vous trotte pendant 15 ans, c'est cela l'histoire.

G : Aussi, il y a eu plusieurs réformes depuis, notamment une réforme sous le gouvernement Di Rupo qui a substantiellement retiré, enfin c'est mon avis, l'intérêt de ce régime. On plafonne le taux d'intérêt, on réduit la base qui pourra être déduite. Finalement, est-ce que les objectifs de cette déduction pour capital à risque sont encore rencontrés ?

C : Non non, moi j'ai écrit un article en 2014 ou en 2013 pour dire qu'il fallait les supprimer. Parce que cela n'a plus de sens. On rentre dans une période de déflation donc c'est l'actif...

G : Les investissements...

C : Plutôt que les financements des entreprises sur lesquels il faut agir. J'ai été très critiqué d'avoir adopté ce point de vue. Mais bon, je me suis dit que comme je les avais inventés, j'avais le droit de les tuer. Non ?

G : Si.

C : Bah voilà.

G : En matière de coût de l'instauration de cette mesure, est-ce qu'on a réussi à le quantifier ?

C : 700 millions je ne pense pas plus.

G : Le coût net alors ?

C : Oui bien sûr et en plein régime. Pas plus que cela. Il y a des chiffres complètement idiots qui ont été inventés par le PTB ou autres.

G : C'est ce que j'avais remarqué aussi.

C : Bah oui, ils se sont trompés. Ils sont partis de l'impôt qui n'a pas été payé à cause des notionnels. Mais s'il n'y avait pas eu les notionnels, il n'y aurait pas eu les augmentations de capital venant de l'étranger. J'ai expliqué cela à Mario Van Hees.

G : C'était le brut en quelque sorte qu'ils avaient calculé ?

C : Oui et c'est ridicule. J'ai fait des articles, des articles et des articles mais il n'a rien compris. Il le faisait exprès. Il était de mauvaise foi. Parce qu'il me déteste. Il y a encore beaucoup de questions ?

G : Maintenant c'est plus au sujet de l'UE. Ça va ?

C : OK OK.

G : Au niveau de l'UE, les états membres sont en train de réfléchir à une assiette consolidée commune et dans ce projet-là, il y a une volonté d'instaurer une déduction pour la croissance et l'investissement qui finalement s'approche en substance des intérêts notionnels.

C : Absolument !

G : Est-ce que la volonté du politique belge n'était pas de conserver les intérêts notionnels, même si on en réduit la substance pour dire de les réimplémenter si l'UE vote la directive instaurant la DCI ?

C : Je ne sais pas mais dans tous les cas, maintenant, la mesure serait bien moins incitative puisque le coût du capital a baissé. Conceptuellement, c'est intéressant. Pratiquement, bon...

G : Maintenant l'intérêt de...

C : L'intérêt de l'intérêt a disparu c'est cela.

G : C'est parce qu'on était en période d'inflation que cela était intéressant.

C : Oui.

G : L'idée de l'assiette consolidée commune au niveau européen, n'est-ce pas une bonne idée de réussir à soutenir une fiscalité commune ?

C : Oui tout à fait. La seule difficulté, c'est que vous n'arriverez pas à trouver une matrice commune facilement parce que les règles comptables ne peuvent pas être les normes IFRS qui ne sont pas reconnues par les autorités fiscales. Donc il faudrait un droit traditionnel mais qui n'a plus été développé depuis maintenant au moins 30 ans à 40 ans donc c'est compliqué. Mais je pense que c'est la bonne voie, avoir une assiette consolidée commune, avoir des taux d'imposition différenciant les pays. Il faut savoir comment on répartit l'impôt selon les pays. Et c'est là que les Romains s'empoignèrent.

G : Mais là ils ont réfléchi à trois facteurs de répartition.

C : Oui je sais.

G : Mais le problème, comme on va harmoniser la base imposable européenne, on risque de tuer tout instrument fiscal autre que le taux d'impôt des sociétés.

C : Oui mais bon. On a enlevé la monnaie, la dette publique et le déficit budgétaire. Ça serait dans la continuation.

G : Donc là l'idée, ça serait que chaque pays ne pourrait jouer que sur l'impôt des sociétés ?

C : Le taux, le taux.

G : Oui le taux d'imposition. Donc, ici en mars dernier, le CSA a été voté au niveau du parlement fédéral.

C : Oui, enfin je n'ai pas beaucoup suivi cela.

G : Il y a pas mal de changements au niveau du CSA notamment au niveau des SRL et SC, la fin du capital minimum à souscrire. Est-ce que ça peut avoir un impact ?

C : Non je ne pense pas parce que de toute façon, ces sociétés étaient très faiblement capitalisées. Et donc l'intérêt notionnel en plein régime, ça rapportait peut-être 200€ par an.

G : C'est plus au niveau des SA que ça avait un intérêt ou les grands groupes ?

C : Oui oui. Tout à fait. Vous avez parfaitement raison.

G : Est-ce que pour vous il y a d'autres impacts que ce CSA pourrait avoir sur les instruments fiscaux ?

C : Non le fait est que maintenant les taux d'intérêt deviennent négatifs. Donc finalement la mesure va disparaître d'elle-même. Parce que ça marchait... initialement le taux d'intérêts notionnels pouvait monter jusqu'à 6,5%. Vous vous en rendez compte, maintenant le taux à 10 ans allemand est négatif et le taux belge est à 0,3%. C'est une mesure qui a perdu toute sa substance. C'est fini, c'est fini parce qu'on est en déflation vous voyez ? Maintenant ce qu'on devrait faire c'est donner un avantage fiscal pour les investissements.

G : Pour l'actif. C'était le dernier point que je souhaitais aborder. C'était justement l'idée d'un autre type d'avantage fiscal mais tourné vers l'actif du bilan.

C : C'est cela. Pas tellement un avantage fiscal, j'avais fait un article dans le Trends là-dessus. Pas tellement un amortissement dégressif mais le fait de pouvoir amortir sur une base surévaluée. Par exemple, vous achetez un bâtiment, un actif pour 100 et vous pouvez l'amortir sur 120. Donc, faire un amortissement notionnel qui permet de déduire fiscalement et de générer des cash flows plus que la base d'un amortissement normal. C'est l'équivalent des notionnels transposé aux actifs. Il y a 5 ans, le Trends avait... et bizarrement ça n'a pas été retenu comme idée. Mais c'est une bonne idée je trouvais mais ça n'a pas été retenu.

G : Et dans le contexte environnemental actuel, il n'y a pas moyen aussi de ... ?

C : Oui l'investissement dans la transition climatique, la transition énergétique avec des taux de déduction plus importants ou des machins comme ça bien sûr.

G : Et personne n'a développé le sujet ?

C : C'est bizarre mais...

G : Parce que j'ai cherché partout et je n'ai rien trouvé.

C : Oui c'est bizarre. J'ai fait un article. Quand était-ce, en 2014 ? Dans le Trends. J'ai tellement publié de trucs.

Passage inintéressant de recherche du document que M. Colmant me remettra juste après.

C : Le voilà. C'est incroyable ça. Voilà une photocopie.

G : Merci. Est-ce que vous connaissez d'autres économistes ou experts qui ont potentiellement réfléchi à une fiscalité plus tournée vers l'actif du bilan ? Vers l'investissement.

C : Il n'y a qu'un seul bon économiste en Belgique, c'est moi ahaha. M. De Boe.

G : Donc il n'y a vraiment rien en plus que ce que vous avez écrit.

C : Non non pas vraiment.

Aparté

G : Et peut-être une dernière question à ce sujet. Est-ce que vous avez des hypothèses expliquant pourquoi personne ne réfléchit à une fiscalité tournée vers l'actif, à une fiscalité verte ?

C : Parce qu'on est dans un pays d'incompétents. Je vous le dis. J'ai fait des dizaines d'articles là-dessus mais les gens ne sont pas novateurs.

G : Parce que finalement cela pourrait avoir le même coût que les intérêts notionnels mais en plus utile.

C : Bien sûr ! C'est l'article que j'ai écrit en 2014 avant les élections. Mais ça n'a pas été... j'étais persuadé que ça allait passer. J'ai fait du lobbying avec des ministres des Finances. C'est parce qu'on n'a pas de bon fiscaliste en Belgique. Parce qu'il faut connaître la fiscalité, la finance et l'économie. Et ils sont très rares les gens. Ça va ?

G : Et la comptabilité aussi.

C : Et la comptabilité aussi. Moi je suis expert-comptable en plus. Bon M. De Boe comme ça vous avez tout.

G : Un grand merci pour tout et bonne journée.

C : Comme ça vous vous souviendrez qu'un prof d'unif vous a montré Dikkenek.